

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 15/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 25-2024****Séance du 28 mars 2024****Membres en exercice : 9****Présents :** 8**Absents :** 1

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Vingt Huit Mars à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Représentés :**Pour :** 7

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
KROGSDAHL A, STEHLE C

Contre : 0**Abstention :**

1

Absents : NICAISE V.**Secrétaire de séance :** MORESMAU JP.

Signature de Conventions tripartites de stage entre la commune, 4 étudiants de l'université Paul Valéry et l'Université dans le cadre de la création d'un jeu vidéo sur les traces de Guilhem.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations, VU la circulaire du 4/11/2009, VU le Code du Travail, VU le Code de l'Education, VU les conventions tripartites annoncées,

M. le Maire rappelle que le patrimoine de Saint Guilhem-Le-Désert est riche : histoire, architecture, légendes se conjuguent autour d'un environnement exceptionnel et préservé. Le personnage emblématique de Guilhem, son histoire et les traces de ses légendes sont un terreau fertile pour proposer un jeu vidéo empreint de notre culture et patrimoine local. C'est ce qui a conduit la commune de Saint-Guilhem-le-Désert a proposé un projet tutoré avec la Licence professionnelle Métiers du Jeu vidéo de l'Université Paul-Valéry, en vue la création de prototype de jeu vidéo jouable offrant aux visiteurs la possibilité de prolonger leur découverte derrière leurs ordinateurs mais offrant aussi un formidable outil de médiation aux collèges et lycées. Ce projet à dimension culturelle et artistique est intitulé "Sur les traces de Guilhem". Il explorera les relations entre l'Histoire et la Légende, la poésie des temps en donnant vie au passé et en explorant sa contemporanéité dans les imaginaires, la poésie des espaces ...

Quatre étudiants stagiaires travailleront durant 5 mois à l'élaboration de ce jeu vidéo, à compter du 02 avril 2024. Ils pourront s'appuyer sur un corpus de ressources et un comité d'experts réunis à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré DECIDE,

Article 1 : Conventions.

D'approuver les conventions tripartites qui seront signées entre la collectivité, chacun des 4 étudiants et l'établissement d'enseignement Supérieur l'Université Paul Valéry de Montpellier.

Cette convention précise l'objet du stage et les modalités d'accueil.

Article 2 : Rémunération des stagiaires de l'enseignement supérieur.

Une rémunération sera attribuée aux stagiaires de l'enseignement supérieur.

La gratification s'élèvera à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, exonérée de charges sociales. Le montant de la gratification est fixé à 4.35 € euros nets par heure.

Article 3 : Inscription au budget.

- Inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Exécution.

CHARGE, monsieur le maire (ou président), le directeur général par délégation ou le trésorier, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



Le / La secrétaire de séance,